

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 09/205 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT AVIS SUR LE PROJET DE LOI ORGANISANT LA CONCOMITANCE DES RENOUELEMENTS DES CONSEILS GENERAUX ET DES CONSEILS REGIONAUX

---

#### SEANCE DU 12 OCTOBRE 2009

L'An deux mille neuf, et le douze octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALBERTINI Jean-Louis, ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, FILIPPI Geneviève, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SISCO Henri, STEFANI Michel

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme CASTELLANI Pascaline  
Mme ANGELI Corinne à Mme BURESI Babette  
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à M. MONDOLONI Jean-Martin  
M. CHAUBON Pierre à M. MARCHIONI François-Xavier  
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine  
M. DOMINICI François à Mme MOZZICONACCI Madeleine  
M. GALLETTI José à M. ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph  
M. GUAZZELLI Jean-Claude à Mme FILIPPI Geneviève  
Mme MOSCONI Marie-Jeanne à Mme GORI Christiane  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mme PROSPERI Rose-Marie à Mme SCIARETTI Véronique  
Mme RICCI Annie à Mme GUERRINI Christine

Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme BIANCARELLI Gaby  
 Mme SCOTTO Monika à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette  
 M. VERSINI Sauveur à Mme NATALI Anne-Marie

**ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, NIVAGGIONI Nadine, SIMEONI Edmond,  
 TALAMONI Jean-Guy.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales visé en son article L.4422-16,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la saisine du Préfet de Corse en date du 29 septembre 2009,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**DONNE** un avis favorable au projet de loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et régionaux, ainsi que l'Assemblée de Corse en 2014.

**ARTICLE 2 :**

**CONSTATE** toutefois que l'exposé des motifs de ce même projet indique en son sixième alinéa que le régime des conseillers

territoriaux, dont l'entrée en vigueur suppose la concomitance des renouvellements, ne sera pas applicable à la Corse.

**CONSIDERANT** à cet égard le code général des collectivités territoriale, qui dans son article L.4422-16 prévoit la consultation de l'Assemblée de Corse sur tout projet ou proposition de loi comportant des dispositions spécifiques à la Corse,

**DEMANDE** expressément à être consultée, le moment venu, sur le contenu du projet de loi organisant la future réforme territoriale.

**ARTICLE 3 :**

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 12 octobre 2009

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA